



REJOIGNEZ LE RÉSEAU GARDOIS DES *VILLES ET VILLAGES FLEURIS* !

Présentation du label

Réseau départemental

Visite d'accompagnement

Critères d'évaluation



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Sommaire

1. Le label du cadre de vie
 2. Une organisation partagée
 3. Les critères d'évaluation
 4. La visite du jury départemental
 5. Le rétroplanning
- 
- 

Le label national du cadre de vie

Le label “**Villes et Villages Fleuris**” récompense l'**engagement des collectivités** en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie.

Il prend en compte la place accordée au **végétal** dans l'aménagement des espaces publics, la préservation de la **biodiversité** et des **ressources naturelles**, la valorisation d **patrimoine botanique** français, la reconquête des **cœurs de ville**, l'**attractivité touristique** et l'**implication du citoyen** au sein des projets municipaux.

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE LABELLISÉE “VILLES ET VILLAGES FLEURIS” ?

C'est une commune qui :

- S'engage en faveur de l'**amélioration durable du cadre de vie**
- Accorde une place privilégiée au **végétal** dans l'aménagement de l'**espace public**
- Agit en faveur de l'**environnement et de la biodiversité**
- **Place l'humain** au cœur de tous ses projets
- Développe son **attractivité touristique, économique, résidentielle et commerçante**.

Les communes labellisées témoignent d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence et qui implique tout à la fois élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles.

LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Association loi 1901, le CNVVF garantit la charte de qualité du label national. Il assure la promotion et le développement de la démarche en lien avec les Régions et les Départements. Son conseil d'administration rassemble ministères, élus et experts (tourisme, paysage, urbanisme) pour accompagner les communes dans la valorisation de leur identité paysagère.





Une organisation partagée

L'organisation du label s'appuie sur une forte collaboration entre les Départements, les Régions et le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, garant du label, qui coordonne notamment leurs actions.

1 GARD TOURISME

Gard Tourisme est le **socle du dispositif** en identifiant les collectivités prêtes à s'engager dans la démarche. Nous déployons un **soutien technique sur mesure**, adapté au degré de maturité de votre projet :

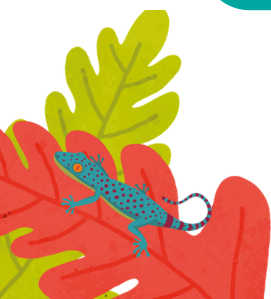
- **Vers l'accession à la 1ère Fleur** : une visite-conseil terrain permet d'élaborer une feuille de route opérationnelle vers la candidature pour la labellisation, formalisée par un rapport de visite.
- **Candidate à la 1ère Fleur** : un diagnostic d'évaluation « à blanc » est réalisé **avant le passage du jury régional**, avec l'objectif prioritaire de sécuriser l'obtention de la première fleur.

2 CRTL OCCITANIE

Le CRTLO est mandaté par le Conseil Régional d'Occitanie pour organiser et suivre la démarche. Il accompagne les communes et attribue les trois premières fleurs (1ère, 2ème et 3ème fleurs).

3 CNVVF

Le CNVVF coordonne les actions des Régions et Départements. Il est garant de l'harmonisation de la notation et du respect du règlement national. Le CNVVF est aussi responsable de l'accompagnement et de la labellisation des communes 4 fleurs et des prix spéciaux.





Les critères d'évaluation

LA GRILLE D'ÉVALUATION : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE PROJET MUNICIPAL

Elle se compose de 7 thématiques clés :

1

VISITE DU JURY

Pertinence de la visite au regard des critères analysés.

2

MISE EN OEUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Motivation exprimée par la commune pour l'obtention du label et sa stratégie globale de valorisation paysagère.

3

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès des habitants, des visiteurs et des actions concernés.

4

PATRIMOINE VÉGÉTAL

Présentation du patrimoine végétal et des aménagements paysagers présents sur le territoire communal.

5

GESTION ENVIRONNEMENTALE

Modes de gestion et actions mis en place pour préserver ce patrimoine tout en respectant la biodiversité et les ressources naturelles.

6

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Actions mises en œuvre pour favoriser la qualité de l'espace public (voirie, propreté, mobilier, patrimoine bâti, façades, enseignes, etc.).

7

ANALYSE PAR ESPACE

Cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.





La visite du jury départemental

LE DOSSIER DE PRÉSENTATION

Envoyé en amont de la visite, il est **construit selon les 7 thématiques de la grille d'évaluation**. Il présente la commune, son contexte local et valorise l'ensemble des actions mises en oeuvre dans le cadre du label par de brèves explications illustrées, en mettant en lumière l'identité singulière la commune.

Réussir son Dossier "Villes et Villages Fleuris"

Ce guide synthétise les éléments essentiels attendus dans le dossier de présentation. Il articule la vision politique de la commune avec ses réalisations concrètes en matière de patrimoine végétal, d'environnement et de lien social.

VISION ET ENGAGEMENT TERRITORIAL



Le Projet Municipal et ses Motivations
Explicitez vos valeurs et la cohérence du label avec vos documents cadres (PLU, SCOT).

Une Équipe Transversale Dedicée

Présentez l'organigramme associant élus, techniciens des espaces verts et partenaires (ONF, associations).



L'Animation auprès des Publics

Valorisez les actions de sensibilisation et de concertation menées avec les habitants et touristes.

PATRIMOINE ET GESTION DURABLE



Gestion du Patrimoine Végétal

Détaillez la gestion par strates (arbres, arbustes, fleurissement) et le suivi de la santé végétale.



Performance Environnementale

Mettez en avant la protection de la biodiversité, l'économie d'eau et la valorisation des déchets.



Aménagement des Espaces Publics

Priorisez l'accessibilité, la propreté et la mise en valeur du patrimoine bâti de la commune.

Zones Clés de Visite



Centres & Entrées
Cœur de commune, quartiers d'habitation, entrées de ville.



Espaces Thématiques
Cimetières, parcs et jardins, jardins pédagogiques ou sociaux.



Infrastructures
Établissements publics, zones d'activités, maillages et coulées vertes.

LA PRÉSENCE DU BINÔME ÉLU/TECHNICIEN

Le Maire, ou un(e) élu(e), expose au jury les ambitions municipales autour du cadre de vie ; un(e) technicien(ne) apporte des éclairages concrets sur les actions mise en place. D'autres membres du conseil municipal et des équipes techniques peuvent compléter ce binôme indispensable afin d'enrichir les échanges avec le jury.

LA PERTINENCE DU CIRCUIT

Il s'agit de présenter lors de la visite tous les types d'espaces existants dans la commune, identifiées dans la 7ème thématique de la grille d'évaluation. Les aspects logistiques liés à la visite (déplacements, choix du circuit ou support de présentation) font partie intégrante de cette évaluation. Le respect du temps accordé (**1h30**) pour l'évaluation de la commune est également primordial.



Le rétroplanning VVF dans le Gard





GARD TOURISME

Agence de Développement et de Réservation

Touristiques du Gard

13 rue Raymond Marc 30000 Nîmes

www.protourismegard.com

NOUS CONTACTER :

Cécile FEUILLADE

feuillade@tourismegard.com

Flavie ROZIER

rozier@tourismegard.com



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE